

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le 30/01/2025

ID : 001-210101895-20250127-DEL25_08-DE



N° 25 / 08

Séance du 27 janvier 2025

Nombre de
Membres

En Exercice : 14
Présents : 10
Procuration : 4
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 14 janvier 2025

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, DROST Patricia

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique (pouvoir à Bernard FOUCART) ; BILLET Benoît (pouvoir à BOSSON Pascale) ; CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME) ; Sophie SELLIER (pouvoir à Denis MOSSAZ)

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Participation aux projets communautaires – Contribution Financière Genevoise

Afin de garantir à Terre Valserhône l'Interco une pérennité de ses moyens pour lui permettre de continuer, aux côtés des communes, à aménager le territoire il a été proposé, lors de la conférence des maires du 30 octobre 2024, de retenir, au profit de Terre Valserhône l'Interco et à partir de 2025, une enveloppe complémentaire de 5% de la contribution financière genevoise des communes.

Cette participation financière évaluée sur la base du 55^{ème} versement à 320 819,49 € permettrait à Terre Valserhône l'Interco de poursuivre et conforter le développement et l'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire informe que la contribution financière genevoise – 55^{ème} versement, était de 270 793,10 € pour la commune d'Injoux-Génissiat. La participation à hauteur de 5% représente un montant de 13 539,65 € pour 2025.

Le Conseil Municipal

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Approuve** le montant de la participation financière 2025 aux projets communautaires de la commune d'Injoux-Génissiat représentant 5% du 55^{ème} versement de la contribution financière genevoise.

⇒ **Dit** que la participation est approuvée pour s'exécuter sur les budgets 2025 à hauteur de 13 539,65 € et 2026 à hauteur de 5% du montant du 56^{ème} versement de la contribution genevoise.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

